Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260107-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 janvier 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	13
Date de la convocation	:	08 janvier 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	16 janvier 2026
Date d'affichage	:	19 janvier 2026

Délibération N° 26-01-07

L'an deux mille vingt-six et le 13 janvier à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, C. LE ROSSIGNOL, M. RAULLINE,C. GODIN, C. THOMAS, A. LE NET, N. FRO, M. LACAZE, S. BERTIN, C. BANCHEREAU
Excusés : L. BEAUGé (Procuration à S. BERTIN), S. LE DIZES (Procuration à M. LACAZE), P. PERSEHAIE (Procuration à F. KERGUELEN), C. DUBOIS,
Secrétaire de séance : Serge BERTIN

Objet de la délibération :
COMMUNE : tableau des amortissements des équipements – Année 2026

Au vu de la nouvelle nomenclature M57, les amortissements des équipements et des subventions ne sont plus obligatoires pour les communes de moins de 3 500 Hab. De plus, les amortissements doivent se faire au prorata temporis, c'est-à-dire dès la mise en service de l'équipement, ce qui complexifie la procédure. Mr le Trésorier nous préconise de ne plus amortir à compter de 2022. La commission finances propose de terminer les amortissements en cours (Voir tableau ci-joint pour les amortissements des équipements) et de ne plus amortir à compter du 1er janvier 2022 pour les biens acquis depuis le 1er janvier 2021.
Montant des amortissements des équipements 2026 = 8 931.76 €
(BP 2026 = D = C/6811 = 8 950 €)
R = C/28…..= 8 950 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-d'accepter le tableau des amortissements des équipements à raison de 8 931.76 € pour l'année 2026.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 janvier 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)